- N -

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 153 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec projette de construire, au cœur des Laurentides, une ligne de transport à 120 kV, comprenant des pylônes d'une hauteur inhabituelle (60 m), soit la hauteur d'un immeuble de vingt étages;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a le devoir de respecter les paysages naturels et les écosystèmes de toutes les régions récréotouristiques du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le tracé actuel proposé par Hydro-Québec viendrait détruire la beauté des paysages perceptibles du village de Saint-Adolphe, de la pittoresque route 329 et d'une quinzaine de lacs, dont les lacs Saint-Joseph, Sainte-Marie et Théodore, entre autres;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe, par une résolution unanime, s'oppose formellement au tracé proposé par Hydro-Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, amis et citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides, demandons à l'Assemblée nationale :

- de s'assurer qu'Hydro-Québec respecte la Loi québécoise sur le développement durable, la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut, le Plan d'urbanisme de Saint-Adolphe-d'Howard et, en conséquence, qu'elle renonce au tracé qu'elle a proposé lors de la séance d'information, tenue à Saint-Adolphe-d'Howard, le 22 mars 2013;
- de demander au gouvernement de surseoir aux autorisations requises tant qu'une entente ne sera pas intervenue entre les parties.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Roland Richer

Roland Richer, député d'Argenteuil

13-06-07

Date de signature de l'extrait